

TALL SHIP DEPLOYMENT – DOMESTIC PREREQUISITES

1. The deployment conditions, medical, and selection prerequisites provided below. Use the provided information while assessing an individual's capability, suitability, and eligibility.
 - a. Deployment conditions. The training takes place onboard contracted tall ships for a one-week deployment to occur on the east and west coasts of Canada. During this training, cadets and officers are expected to be involved in every part of shipboard operations (watches, husbandry, cookery, steering the ship, boatswain duties, safety, etc.). The SCTD-D is an on-water event which encompasses rigorous training, long hours on the water, and varying weather conditions.
 - b. Medical. Medical support is limited while onboard the ship. There is no medication onboard for the treatment of chronic illnesses and in the event of a medical emergency, evacuation to a medical facility may take several hours. Medical Liaison Officer (MLO) involvement is required to review medical/physical status of applicants and assign participation limitations, if any.

ADMINISTRATIVE AND TRAINING PREREQUISITES

2. Cadet eligibility criteria. To be eligible, participants must be selected through a

CONDITIONS PRÉALABLES POUR LES DÉPLOIEMENTS À BORD D'UN GRAND VOILIER — AU CANADA

1. Les conditions de déploiement, les exigences médicales et les prérequis pour la sélection se trouvent ci-dessous. Utilisez les renseignements fournis pour évaluer les capacités, la pertinence et l'admissibilité des personnes.
 - a. Conditions de déploiement. L'instruction a lieu à bord d'un grand voilier sous contrat pendant un déploiement d'une semaine sur la côte est ou ouest du Canada. Au cours de cette instruction, les cadets et les officiers sont tenus de participer à toutes les opérations à bord du navire (quart, entretien, cuisine, timonerie, tâches de maître d'équipage, sécurité, etc.). La CICMGV-C est une activité sur l'eau qui comprend une instruction rigoureuse, de longues heures de travail en mer et une exposition à des conditions météorologiques variables.
 - b. Conditions médicales. Le soutien médical est limité à bord du navire. Il n'y a pas de médicaments à bord pour le traitement de maladies chroniques et en cas d'une urgence médicale, l'évacuation vers un centre de soins de santé pourrait prendre plusieurs heures. L'officier de liaison médicale (OLM) doit vérifier la condition médicale ou physique des candidats et émettre des limites à leur participation le cas échéant.

PRÉREQUIS ADMINISTRATIFS ET POUR L'INSTRUCTION

2. Critères d'admissibilité des cadets. Pour être admissibles, les participants doivent

regional qualifying process. Cadets must meet or exceed the following prerequisites:

- a. be 15 to 17 years of age;
- b. have successfully completed Phase III from the Corps program;
- c. be fluent in English;
- d. meet medical and participation limitations as described in paragraph 4; and
- e. be highly recommended for this training by their Corps Commanding Officer and RCSU.

3. Escort Officer eligibility criteria. In order to be eligible, participants must be selected through a regional qualifying process. Officers must meet or exceed the following prerequisites:

- a. meet staffing criteria detailed in the Op O by the supported RCSU;
- b. be fluent in English;
- c. meet medical and participation limitations as described in paragraph 4; and
- d. be highly recommended for this training by their Corps Commanding Officer and RCSU.

être sélectionnés dans le cadre d'un processus de qualification régional. Les cadets doivent satisfaire aux conditions préalables suivantes ou les dépasser :

- a. être âgé de 15 à 17 ans;
- b. avoir terminé avec succès la phase III du programme du corps de cadets;
- c. parler couramment l'anglais;
- d. satisfaire aux conditions médicales et aux limites de participation décrites au paragraphe 4;
- e. être hautement recommandé pour l'instruction par le commandant du corps de cadets et l'URSC.

3. Critères d'admissibilité des officiers d'accompagnement. Pour être admissibles, les participants doivent être sélectionnés dans le cadre d'un processus de qualification régional. Les officiers doivent satisfaire aux conditions préalables suivantes ou les dépasser :

- a. satisfaire aux critères de dotation énoncés dans l'O op de l'URSC soutenue;
- b. parler couramment l'anglais;
- c. satisfaire aux conditions médicales et aux limites de participation décrites au paragraphe 4;
- d. être hautement recommandé pour l'instruction par le commandant du corps de cadets et l'URSC.

MEDICAL AND PHYSICAL PREREQUISITIES

4. Participation limitations. Participants must have a high level of physical fitness and be free of any ailment, condition (physical, psychological or otherwise), injury and/or limitations which:
 - a. may require access to medical facilities in under 180 minutes;
 - b. are incompatible with life aboard a vessel for five consecutive days away at sea (cramped quarters, confined spaces, standing watches, irregular meal hours, etc.);
 - c. requires special dietary requirements or a peanut-free environment;
 - d. will or may prevent him/her from going into confined areas (galley, bunk and passageway), fitting through tight openings (hatches, ladders and doors), and operating deck equipment; and
 - e. precludes or may preclude an individual from following direction and taking part in any safety requirements, activities, and/or training.
5. Corps/RCSUs are to monitor cadets who have been selected for this Deployment for any changes to their health or a medical issue that has required a visit to a physician or a medical facility, within three (3) months preceding the initial travel date for the deployment. In these cases, Corps shall immediately inform their RCSU and have parent/guardian complete a Detailed Health Questionnaire and submit to the MLO for further review.

PRÉREQUIS MÉDICAUX ET PHYSIQUES

4. Limites à la participation. Les participants doivent être en bonne condition physique et exempts de toute maladie, condition (physique, psychologique ou autre), blessure et/ou limitation qui :
 - a. peuvent nécessiter l'accès à des soins médicaux en moins de 180 minutes;
 - b. sont incompatibles avec la vie à bord d'un navire en mer pendant cinq jours consécutifs (quartiers exigus, espaces confinés, quarts debout, heures de repas irrégulières, etc.);
 - c. exigent des exigences diététiques particulières ou un environnement sans arachides;
 - d. empêcheront ou pourraient empêcher l'accès aux espaces confinés (cuisine, couchettes et couloirs), de passer par des ouvertures étanches (écoutilles, échelles et portes) et d'utiliser l'équipement du pont de manœuvre;
 - e. empêcheront ou pourraient empêcher une personne d'obéir à des ordres et de se conformer aux exigences en matière de sécurité, et de participer à des activités et/ou à l'instruction.
5. Le corps de cadets et l'URSC doivent faire un suivi des cadets sélectionnés pour le déploiement afin de relever tout changement dans leur état de santé ou tout problème médical ayant nécessité une visite chez un médecin ou dans un établissement médical, dans les trois (3) mois précédant la date du voyage initial du déploiement. Dans tel cas, le corps de cadets doit immédiatement en informer l'URSC et demander au parent ou au tuteur du candidat

de remplir un Questionnaire de santé
détaillé et le soumettre à l'examen de
l'OLM.